

## COPIE DE RÉSOLUTION

**EXTRAIT** du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue le 13 août 2024, à 20h00, à la salle du Pavillon de l'Amitié, situé au 140, rue Saint-Jean-Baptiste.

Sont présents :  
Mme Ginette Caron, mairesse  
Mme Véronique Dionne, conseillère au siège n°1  
M. Alexandre Côté, conseiller au siège n°2  
M. Denis Dubé, conseiller au siège n°3  
Mme Suzanne Marquis, conseillère au siège n°5  
Mme Catherine Després, conseillère au siège n°6

Est absent M. Jean-Jacques Côté, conseiller au siège n°4

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Ginette Caron.

Madame Audrey-Anne Dubé, greffière-trésorière adjointe, est également présente afin de rédiger le procès-verbal.

---

### **RÉSOLUTION : 24.08.3.6.**

#### **DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE PAR L'APPAREIL ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, qui modifie la Charte de la langue française, a été sanctionnée le 1<sup>er</sup> juin 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** cette loi établit un devoir d'exemplarité de l'État afin de marquer l'importance du rôle que joue l'Administration québécoise dans la protection et la pérennité de la langue française;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le but de soutenir l'Administration dans l'exercice de ces nouvelles obligations, une politique linguistique de l'État a été approuvée par le gouvernement le 22 février 2023;

**CONSIDÉRANT QU'**un organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit créer une directive particulière qui précise la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où la Charte le permet;

**EN CONSÉQUENCE,**

**SUR UNE PROPOSITION DE** Denis Dubé

**IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** ce conseil confirme que la Municipalité de L'Isle-Verte se sert exclusivement du français et qu'elle n'a recours à aucune des exceptions prévues à la Charte ou aux règlements;

...2



Copie de résolution

Séance ordinaire du 13 août 2024 du conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte

---

**QUE** copie de la présente résolution soit adressée avec la directive vierge au ministère de la Langue française.

---

*Sous réserve de l'approbation du procès-verbal*

Copie certifiée conforme

Ce 3<sup>e</sup> jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-quatre



Monsieur Benoît Randall

Directeur général et greffier-trésorier

